



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION DE TITRES DE TRANSPORT DE REMONTÉES MÉCANIQUES

Syndicat des Habères

Siège social : Mairie 74420 HABERE POCHE
Exploitant le domaine skiable des Habères
Ci-après dénommé « l'exploitant »

Article 1 : GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent à l'ensemble des titulaires de titres de transport sur remontées mécaniques donnant l'accès au domaine skiable des Habères (ci-après dénommé « le domaine skiable »).

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France.

L'acquisition d'un titre de transport sur remontées mécaniques (ci-après dénommé « le FORFAIT RM ») implique la connaissance et l'acceptation de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Les présentes CGV ont été mises à jour le 4 novembre 2011. Cette édition annule et remplace les versions antérieures.

Le titre de transport est déterminé pour un domaine de validité, une durée, une catégorie de personne et il n'est utilisable que sur les réseaux des remontées mécaniques des domaines pour lequel il a été émis.

Les tarifs des FORFAITS RM et des supports sont affichés aux abords des caisses. Ils sont également consultables sur le site : www.vallee-verte.com et www.alpesduleman.com.

Tout FORFAIT RM est strictement personnel, incessible et intransmissible.

Le FORFAIT RM est composé d'une carte sur lequel est enregistré un titre de transport, et d'un Justificatif de vente.

Il donne accès aux remontées mécaniques en service pendant la durée de validité du titre de transport et suivant les conditions et modalités précisées ci-après. Chaque émission de FORFAIT RM donne lieu à la remise d'un justificatif sur lequel figure la nature du titre de transport, sa date de validité et un numéro identifiant

Ce justificatif doit impérativement être conservé par le titulaire du FORFAIT RM et doit pouvoir être présenté pour toute demande ultérieure (secours, assurance, contrôle, perte du FORFAIT RM...)

Article 2 : LES DIFFERENTS SUPPORTS DES FORFAITS RM

I. La forfait arlequin jetable

Il s'agit d'un support adhésif non réutilisable sur lequel on imprime un titre de transport de 2 heures à 3 jours, acheté en caisse.

II. Le support arlequin saison ou séjour

Il s'agit d'un support personnel, sur lequel on encode un titre de transport, pour les forfaits saison ou séjour de 4 à 7 jours permettant l'accès aux remontées mécaniques.

Les forfaits 4 à 7 jours permettent l'accès au domaine skiable des Habères et éventuellement d'Hirmentaz dans le cadre des forfaits 1 massif, pendant 4 à 7 journées consécutives.

Seuls les forfaits 5, 6 et 7 jours sont vendus en ligne.

Tout remplacement d'un support détérioré (plié, perforé...) sera facturé 1 €.





III. La carte réinscriptible et réencodable main libre « TAG-IT »

Il s'agit d'un support « carte à puce » rigide, personnel et payant, sur lequel on encode un titre de Transport de type saison permettant l'accès aux remontées mécaniques. En vente 3 €. La garantie ne s'applique qu'en cas d'utilisation normale du support. Elle consiste à délivrer un nouveau support en remplacement du support défectueux, sous réserve que la carte soit en bon état et n'ait pas fait l'objet d'une mauvaise utilisation.

Dans le cas contraire le changement de la carte coûtera 3 €.

La possession d'une carte main libre dit « Tag-it » des stations des Habères ou d'Hirmentaz est obligatoire pour l'édition d'un forfait saison 2 massifs vendu par le domaine skiable des Habères.

Si le client ne possède pas de Tag-it adapté son achat est obligatoire. Pour les clients possédant un Tag-it valable, l'envoi préalable du Tag-it et d'une photo est obligatoire afin d'éditer les forfaits à l'avance.

Si le Tag-it et la photo n'ont pas été réceptionnés sous 4 jours après la commande sur Internet, un e-mail de rappel sera envoyé au client afin qu'il l'envoi dans les plus brefs délais.

L'envoi ou l'achat d'une carte main libre Tag-it n'est pas nécessaire à l'édition des forfaits saisons 1 versant Les Habères, 1 Massif Hirmentaz-Les Habères et 5, 6 et 7 jours.

Article 3 : PHOTOGRAPHIE DU TITULAIRE

La vente de tout titre de transport d'une durée supérieure ou égale à 3 jours, de titre enfant de moins de 5 ans et senior de + de 75 ans d'une durée supérieure ou égale à 3 jours, ainsi que de titre de transport de « catégorie saison » est subordonnée à la remise d'une photographie récente, de face, sans lunette de soleil ni couvre-chef. La remise de cette pièce à l'exploitant par le futur titulaire du FORFAIT RM est obligatoire.

Pour l'achat d'un forfait saison sur Internet, cette photo doit être envoyée par e-mail ou courrier postal.

Toutes les photos envoyées doivent porter le nom du bénéficiaire du forfait. Pour les personnes payant par chèque bancaire et les personnes devant envoyer leur Tag-it, l'envoi de la photo par courrier, avec ces différents éléments, est conseillé. Si la photo n'a pas été réceptionnée sous 4 jours après la commande sur Internet, un e-mail de rappel sera envoyé au client afin qu'il l'envoi dans les plus brefs délais. A défaut de réception de la photo d'identité, l'édition du forfait devra se faire en guichet.

Pour l'achat d'un forfait 5, 6 et 7 jours l'envoi d'une photo d'identité n'est pas nécessaire pour l'édition du forfait.

Article 4 : VALIDITE du TITRE de transport

Tout FORFAIT RM donne droit, durant sa période de validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques du domaine skiable pour lequel il a été émis, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit. Les secteurs de validité du FORFAIT RM sont définis sur le plan des pistes de la saison d'hiver concernée et durant les périodes d'ouverture des remontées mécaniques telles qu'elles sont affichées aux caisses de l'exploitant ou sur le site internet, sous réserve des conditions météorologiques, d'enneigement ou conjoncturelles.

Le FORFAIT RM doit être conservé par son titulaire durant tout le trajet effectué sur chaque remontée mécanique, de son aire de départ à celle d'arrivée afin de pouvoir être présenté, accompagné du justificatif de vente, à tout agent de l'exploitant qui est en droit de le lui demander.

Article 5 : ASSURANCES

L'assurance « Carte neige » valable une saison est proposée à l'Office de tourisme de la Vallée Verte à Habère Poche.

L'assurance « Carré Neige » valable une journée est uniquement proposée lors de l'achat des forfaits en ligne. Celle-ci ne peut être souscrite ultérieurement.





Article 6 : FRAUDE – ABSENCE ou NON CONFORMITE DE FORFAIT RM – RESPECT DU REGLEMENT DE POLICE

Toute personne utilisant une remontée mécanique donnant l'accès au domaine skiable visé par les présentes, sans FORFAIT RM, ou munie d'un FORFAIT RM non conforme (mauvais secteur de validité, non respect de la catégorie d'âge, titre périmé ou falsifié, échange, etc.) sera passible des poursuites et indemnités ci-dessous. Il en sera de même en cas de non respect par le titulaire d'un FORFAIT RM des règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques.

Des agents de l'exploitant procéderont aux constats de ces infractions qui feront l'objet, suivant le cas :

- Du versement d'une indemnité forfaitaire éteignant l'action publique et augmentée le cas échéant de frais de dossier. Cette indemnité forfaitaire est égale à CINQ fois la valeur du FORFAIT RM tarif public pratiqué par l'exploitant (Art. 80-4 5e décret n° 7 30 du 22 mars 1942 et Loi n° 85-1407 du 30 Décembre 1985).

- De poursuites judiciaires.

Outre l'indemnité forfaitaire ou poursuites ci-dessus, les agents de l'exploitant procéderont au retrait immédiat de tout FORFAIT RM nominatif ou personnalisé (nom, photo, réduction tarifaire spécifique, etc.) ne correspondant pas à son titulaire en vue de constitution du dossier d'infraction.

Article 7 : TARIFS des FORFAITS RM

Tous les tarifs publics de vente des FORFAITS RM sont affichés aux points de vente de l'exploitant. Des brochures incluant ces tarifs sont également disponibles à l'Office de Tourisme et chez nos partenaires.

Ces tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises. Dans tous les cas, la détermination de l'âge du titulaire à prendre en compte sera celui au premier jour de validité du FORFAIT RM à délivrer.

La période durant laquelle les forfaits saison sont proposés à tarif promotionnel sur le site correspond à la période promotionnelle en guichets, qui s'interrompt le vendredi 16 décembre 2011 à 17h.

De manière générale, en dehors de la période promotionnelle, les forfaits saison sont proposés au tarif habituel.

Les tarifs des forfaits 5, 6 et 7 jours sont différents en fonction de la période de ski et non de la période d'achat du forfait.

Article 8 : REDUCTIONS ET GRATUITES

Les réductions ou gratuités décrites dans le document tarifaire ou sur demande auprès des services concernés ne seront accordées que sur présentation à la caisse, au moment de l'achat, de pièces officielles justifiant les avantages tarifaires. Aucune réduction ne sera accordée après l'achat.

Article 9 : MODALITES DE PAIEMENT

Le client peut choisir le paiement par chèque ou par carte bancaire.

Le paiement par carte bancaire est immédiat. Les données enregistrées par le système de paiement par carte bancaire en ligne PAYBOX SYSTEM constituent la preuve des transactions financières. Le refus de débit du compte bancaire de l'acheteur par sa banque entraîne l'annulation du processus de commande.

Le paiement par chèque est différé. Seuls les chèques émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco sont acceptés.

La mise à l'encaissement du chèque et l'édition du forfait seront effectués à réception du chèque et des différents éléments demandés (sous réserve de la bonne validité du chèque.)

Votre chèque émis à l'ordre du Trésor Public devra être envoyé par courrier pour l'édition des forfaits à l'adresse suivante Syndicat des Habères - Mairie - 74420 HABERE-POCHE.

Si votre chèque n'a pas été réceptionné sous 4 jours après la commande sur Internet, un e-mail de rappel sera envoyé au client afin qu'il envoie ses éléments dans les plus brefs délais.





A défaut de réception des éléments requis dans un délai de 4 jours maximum avant le retrait du forfait aux caisses, l'édition du forfait devra se faire en guichet.

Article 10 : COMMANDE ET EXECUTION DE LA COMMANDE

La commande se fait exclusivement en ligne sur Internet en utilisant les sites www.vallee-verte.com et www.alpesduleman.com.

La commande fait l'objet d'une confirmation par un e-mail adressé à l'acheteur dans sa boîte aux lettres électroniques qui mentionnent :

- Le numéro de commande,
- Les coordonnées de l'acheteur,
- Le détail de la commande : domaine / durée de validité / catégorie de personnes / date de 1er jour de ski / prix / numéro de vente Internet,
- Le lieu, les dates et horaires de retrait des forfaits.

Conformément à la loi du 13 Mars 2000 sur la validité de la signature électronique, la validation d'une commande s'effectue en cochant la case "**J'ai lu et j'accepte sans réserve les conditions générales de vente du site**" puis en cliquant sur le bouton "*Confirmation de ma commande*". Cette validation constitue une signature électronique qui a entre les parties la même valeur qu'une signature manuscrite et vaut preuve de l'intégralité de la commande et de l'exigibilité des sommes dues en exécution de ladite commande.

Pour la bonne gestion de la commande et en raison de la multiplication des fraudes, un contrôle systématique des commandes est réalisé par le Syndicat des Habères qui demandera au client de fournir notamment des justificatifs d'identité et/ou de domicile lors de la réception des forfaits aux caisses. Par ailleurs, le Syndicat des Habères se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un client dont la vérification des documents ne serait pas probante ou avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Preuve de la commande

Les données enregistrées par le Syndicat des Habères constituent les preuves de l'ensemble des transactions réalisées entre le Syndicat des Habères et ses Clients. Conformément à l'article 1348 du Code Civil, l'archivage des bons de commande et des factures sera effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit juridiquement en cas de litige.

Article 11 : DISPONIBILITE ET DELIVRANCE DES FORFAIT RM

Le forfait n'est en aucun cas livré au domicile du client.

Le ou les forfaits doivent être retirés auprès du lieu et aux heures indiqués sur le message électronique récapitulatif de la commande.

Les forfaits pourront être retirés au minimum 4 jours après réception des différents éléments nécessaires à leur édition aux caisses des remontées mécaniques durant les périodes et horaires d'ouverture.

Une **caisse prioritaire est dédiée** aux personnes ayant acheté un forfait en ligne et ayant envoyé tous les éléments nécessaires pour éditer les forfaits à l'avance. Cela permet aux clients de récupérer leur forfait sans attente aux caisses habituelles.

Les clients n'ayant pas envoyé les différents éléments nécessaires pour éditer leurs forfaits à l'avance devront récupérer ou recharger leur forfait aux **caisses habituelles** des remontées mécaniques.





La délivrance des titres de transport donne lieu à un processus d'identification et d'authentification. L'acheteur devra se doter, pour le retrait de son forfait, d'une pièce d'identité, d'un certificat de scolarité ou d'une carte étudiante valable pour l'année en cours (pour les forfaits étudiants uniquement) et de l'e-mail de confirmation de la commande.

Lors du retrait du ou des forfaits au guichet, une signature sera demandée sur la confirmation de commande éditée par la personne responsable de la vente en ligne.

Article 12 : PERTE OU VOL DU FORFAIT RM

Les titres perdus, volés, oubliés ou détériorés ne peuvent en aucun cas être remplacés ou remboursés. Les titres retrouvés sont confiés à la caisse principale des Habères, au Bois Noir.

Article 13: REMBOURSEMENT

Les forfaits séjours et saison tiennent compte d'une dégressivité avantageuse.

Dans le cas où un FORFAIT RM délivré n'aurait pas été utilisé ou utilisé partiellement, celui-ci ne sera ni remboursé ni échangé, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle au titulaire, et ce quelle que soit la durée de validité dudit FORFAIT RM.

Il est porté à la connaissance des titulaires du FORFAIT RM de la possibilité de couverture de ce risque par des compagnies d'assurances spécifiques. Tous renseignements à cet effet sont à demander aux caisses de l'exploitant.

Article 14 : INTERRUPTION DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE DES REMONTEES MECANIKUES

Seul un arrêt complet de plus d'une journée de la totalité des remontées mécaniques du domaine skiable peut donner lieu à un dédommagement du préjudice subi par le titulaire d'un FORFAIT

RM de plus de 2 jours, sur présentation dudit FORFAIT RM et l'établissement d'une fiche de demande d'avoir commercial délivrée par les caisses ou au bureau d'accueil de l'exploitant.

Seuls les FORFAITS RM ayant été acquis et réglés directement par leur titulaire aux caisses de l'exploitant peuvent donner lieu à dédommagement commercial fixé par l'exploitant.

Pour bénéficier de ce dédommagement, les pièces justificatives accompagnées de la demande de dédommagement doivent être déposées au bureau d'accueil et d'information de l'exploitant par le titulaire du FORFAIT RM dans le mois de l'interruption des remontées mécaniques. Le client pourra bénéficier, sur justificatifs :

- Soit d'une prolongation immédiate
 - Soit d'un avoir en journée(s) de ski à utiliser avant la fin de la seconde saison d'hiver suivant celle en cours. Dans ce cas, le forfait délivré sera obligatoirement nominatif et émis au nom du titulaire.
- L'usager ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant cette indemnisation.

Article 15 : RESPECT DES REGLES DE SECURITE

Tout titulaire d'un FORFAIT RM est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécaniques, notamment les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de l'Exploitant, sous peine de sanction. De même sur les pistes de ski, l'usager du domaine skiable est soumis au respect de l'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski et il lui est recommandé de tenir compte des «Dix règles de conduite des usagers des pistes» éditées par la Fédération Internationale de Ski (FIS).

Article 16 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERES PERSONNEL (Art. 13)

L'ensemble des informations qui sont demandées par l'exploitant pour la délivrance de FORFAIT RM est obligatoire.





Concernant les FORFAITS RM personnalisés, les données relatives aux déplacements de leurs titulaires sont également collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des titres de transport. Les données sont aussi recueillies à des fins statistiques.

Il est constitué un traitement automatisé d'informations nominatives dont l'objectif est la constitution d'une base de données billetterie et suivi de consommation ; la sécurité et la confidentialité de ces données sont garanties par les HABERES. L'ensemble de ces données est uniquement destiné aux HABERES.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le titulaire d'un FORFAIT RM (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition pour motifs légitimes et de suppression des données qui le concerne auprès de l'exploitant concerné, en écrivant à l'adresse suivante :

Syndicat des Habères –Mairie- 74420 HABERE-POCHE - Tél 04 50 39 50 31

En application de l'article 90 du décret n°2007-451 du 25 mars 2007, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès des services susvisés.

Article 21 : RECLAMATION, SUGGESTION et SERVICE CLIENTELE

Les réclamations et suggestions peuvent être faites :

- par écrit à (fiches disponibles aux caisses des remontées mécaniques)

Syndicat des Habères

Mairie

74420 HABERE-POCHE

- par email : resa.haberes@orange.fr

- par téléphone : 04 50 39 50 31